

n° 9

Date de publication
3 juillet 2018

Ail

À retenir cette semaine

- Etat sanitaire correct
- Présence de maladies fongiques (pourriture blanche, rouille, alternariose) mais globalement peu développées sur les parcelles du réseau

Données du réseau

Du 26 juin au 3 juillet 2018 : 6 observations réalisées

Etat physiologique de la culture

Les parcelles d'ail du réseau poursuivent leur développement. Elles se situent au stade 14 feuilles. Le **grossissement des bulbes** se poursuit. Dans deux à trois semaines, la récolte pourra débuter.

La semaine qui vient de s'écouler a été très chaude et ensoleillée, sans pluies.

Les sols sont secs en surface, craquelés et sont peu humides en profondeur.



Bulbes au stade grossissement
(02/07/2018)



Crédit photo : FREDON Auvergne



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Situation des bioagresseurs (ravageurs et maladies)

• *Thrips* :

Quelques thrips sont visibles sur le feuillage mais leur faible nombre n'a pas induit de dégâts sur les cultures.

Analyse de risque: Le risque est actuellement faible.



• *Teigne du poireau* :

Aucune teigne du poireau n'a été capturée dans les pièges à phéromones.

Analyse de risque: Le risque est actuellement très faible.



• *Rouille (Puccinia alii)* :

Toutes les parcelles suivies présentent des pustules de rouille (de 8 à 50 % des plantes sont atteintes). Globalement, l'intensité d'attaque est peu importante, hormis sur une parcelle où le niveau d'infestation est fort.

Analyse de risque: Le risque « rouille » est actuellement modéré.



• *Pourriture blanche (Sclerotium cepivorum)* :

Des plantes atteintes de pourriture blanche sont toujours observées sur deux parcelles du secteur de Billom. Les foyers évoluent lentement.



Analyse de risque: Le risque est actuellement modéré. Restez vigilants en surveillant l'apparition des symptômes.

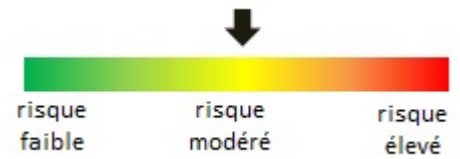
Il est important d'enlever du champ les plantes atteintes et de les détruire. Il n'existe aucun moyen de lutte directe contre cette maladie fongique.



• **Maladie des taches brunes :**

Des plantes atteintes de cette maladie fongique ont été observées sur une parcelle du secteur de Lempdes. Les symptômes observés s'apparentent à de grandes taches ovales formées d'anneaux concentriques de couleur brune dans le cas de l'Alternariose, observée sur une parcelle du réseau.

Analyse de risque : Des températures douces en conditions humides favorisent l'installation puis le développement de cette maladie. Par ailleurs, ces champignons peuvent avoir un développement saprophyte suite des symptômes de rouille. Le risque est actuellement modéré.



• **Adventices :**

Les adventices rencontrées sur les parcelles du réseau sont les mêmes que les semaines précédentes : aethusa, liserons, mercuriales, linaires, euphorbes et folles avoines: soyez vigilants.



Linaire bâtarde

Ce BSV est le dernier de la saison

Un BSV « Bilan de campagne » sera édité dans le courant de l'été

*Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://cultures-legumieres.ecophytopic.fr/cultures-legumieres>*



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François ROUDILLON (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 12

Animateur filière/Rédacteur : Sandrine LAFFONT – FDGDON 63 – sandrine.laffont@fredon-auvergne.fr

À partir d'observations réalisées par : la FDGDON 63 et des producteurs d'ail

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.